

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 juillet 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-septième session

Point 25 de l'ordre du jour provisoire*

Les océans et le droit de la mer**Lettre datée du 25 juillet 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Nicaragua
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note datée du 22 juillet 2002, adressée à M. Guillermo Pérez-Cadalso Arias, Ministre des relations extérieures de la République du Honduras par le Ministre des relations extérieures de la République du Nicaragua en réponse à la lettre datée du 16 juillet de l'année en cours, adressée au Gouvernement du Nicaragua par le Gouvernement du Honduras concernant l'annonce faite par les autorités de notre pays sur leur intention de lancer des appels d'offres pour des explorations pétrolières dans diverses zones du territoire nicaraguayen.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Eduardo J. Sevilla Somoza

* A/57/150.



**Annexe à la lettre datée du 25 juillet 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous faire savoir que nous avons pris connaissance de votre note datée du 16 juillet de l'année en cours, dans laquelle vous nous faites part, au nom du Gouvernement de la République du Honduras, de vos protestations contre l'annonce publique faite par les autorités nicaraguayennes concernant de futures concessions d'hydrocarbures.

À cet égard, j'ai l'honneur de vous informer que l'Institut nicaraguayen de l'énergie (INE) a lancé un appel d'offres en vue de procéder à des explorations pétrolières dans plusieurs zones du territoire national, notamment dans la partie nicaraguayenne de la mer des Caraïbes sur laquelle le Nicaragua exerce historiquement des droits souverains; par conséquent, toutes les zones susceptibles d'être octroyées en concession pour l'exploration d'hydrocarbures appartiennent au territoire national nicaraguayen.

Toutefois, le Gouvernement de la République du Nicaragua examine actuellement des mécanismes appropriés et conformes aux normes et procédures du droit international pour octroyer des concessions dans les espaces maritimes nicaraguayens de la mer des Caraïbes sur lesquelles le Honduras a émis des revendications dans le contre-mémoire qu'il a soumis à la Cour internationale de Justice le 21 mars dernier.

Formulant une réserve générale en ce qui concerne notre position sur les éléments de fait et de droit invoqués dans votre communication, je me dois de signaler que les termes du paragraphe 6 sont inappropriés. D'une part, ils semblent indiquer une méconnaissance de l'esprit de bon voisinage et de coopération qui a présidé à la réunion des Présidents du Nicaragua et du Honduras, à El Guasaule, le 11 juillet dernier. D'autre part, ils ne sont pas conformes au désir des deux mandataires de poursuivre la gestion de nos relations internationales en ayant uniquement recours aux moyens pacifiques que la diplomatie et le droit international mettent à la disposition des États.

(Signé) Norman Caldera Cardenal
